

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 120 Subvention (5.000 euros) à l'association Marathon!

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Marathon ! ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Marathon!, 15 boulevard Jules Ferry 75011 Paris pour l'organisation de son festival à Paris en 2021. Paris Asso 181412 - 2021_04596 ;

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO